

CONTOPP®

XtraCem 30

Adolf-Oesterheld-Str.1
D-97337 Dettelbach
Tel: +49(0)9324/9199-0
info@knopp-chemie.com
knopp-chemie.com

CARACTÉRISTIQUE

DESCRIPTION DU PRODUIT

Ciment rapide ternaire à durcissement dimensionnellement stable, destiné à la réalisation de chapes en ciment prêtes à recevoir un revêtement rapidement, en intérieur comme en extérieur, avec un temps de mise en œuvre pouvant aller jusqu'à 2 heures.

- Préparation rapide à la pose – 24 heures pour le carrelage et environ 4 jours pour les autres revêtements
- Extrêmement résistant aux contraintes et à faible retrait grâce à un durcissement dimensionnellement stable
- Classe de retrait SW1
- Résistance précoce élevée permettant une mise en charge rapide
- Résistance finale élevée
- Long délai de mise en œuvre
- Praticable rapidement
- Contient un traceur permettant de le détecter dans la chape durcie
- Test d'émissions conforme à l'AgBB 2021 – EMICODE EC1^{plus}

DOMAINE D'APPLICATION

- Pour la réalisation de chapes composites et de chapes flottantes sur couche de séparation et isolation, ainsi que de chapes chauffantes
- Compatible avec tous les revêtements de sol courants
- Convient aux espaces intérieurs et extérieurs



DONNÉES TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES*

Couleur:	Gris
pigment indicateur:	fluorescent rouge
Température d'application:	de + 5 °C à 25 °C (température au niveau du sol)
Durée d'application:	120 minutes
Prêt à la pose:	24 heures pour les carreaux en céramique et les pierres naturelles résistantes 4 jours pour tous les autres revêtements
Classes de résistance:	CT-C35-F5 – CT-C50-F7 selon le rapport de mélange
Accessibilité:	environ 12 heures
Chauffage de service:	24 heures après la fin de la pose de la chape
Durabilité:	Environ 12 mois – à protéger du gel et de la lumière directe du soleil
Forme de livraison:	Sac en papier de 25 kg net

*Toutes les données sont valables à 20 °C et 65 % d'humidité relative

MODÈLE DE MÉLANGE

pour 200 l de mortier

Recette par mélange	1 : 6	1 : 5	1 : 4	Unité
CONTOPP® XtraCem 30	50	63	75	kg
Granulat 0/8	320	310	300	kg
Rapport eau/ciment	0,42	0,38	0,36	kg

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

par m² et par 10 mm

liant	1 : 6	1 : 5	1 : 4	Unité
CONTOPP® XtraCem 30	2,5	3,1	3,7	kg

RÉSISTANCE À LA FLEXION

selon la norme NF EN 13813

Âge de la chape	1 : 6	1 : 5	1 : 4	Unité
28 jours	F5	F6	F7	N/mm ²
7 jours	F3	F4	F5	N/mm ²
1 jours	F3	F3	F4	N/mm ²

RÉSISTANCE À LA COMPRESSION

selon la norme NF EN 13813

Âge de la chape	1 : 6	1 : 5	1 : 4	Unité
28 jours	C35	C45	C50	N/mm ²
7 jours	C30	C35	C45	N/mm ²
1 jours	C16	C20	C30	N/mm ²

RÉSISTANCE À LA TRACTION EN SURFACE*

Âge de la chape	1 : 5	Unité
28 jours	≥ 1,5	N/mm ²

* Afin d'augmenter la résistance de surface, la chape doit être recouverte d'un film plastique pendant 24 heures après les travaux de lissage. Outre les proportions du mélange, la résistance à la traction en surface dépend également de manière déterminante de la mise en œuvre (notamment du traitement de surface), du traitement ultérieur et des conditions environnementales.

PRÊT À ÊTRE POSÉ*

pour une épaisseur de pose de 50 mm

Mélange	chauffé	non chauffé
Carrelages et pierres naturelles résistantes	≤ 2,0 CM-%	environ 24 heures
Pierres naturelles fragiles en couche mince, moyenne ou épaisse	≤ 2,0 CM-%	environ 4 jours ≤ 2,0 CM-%
Parquet et pavés en bois, stratifié, ainsi que revêtements textiles et souples	≤ 1,8 CM-%	environ 4 jours ≤ 2,0 CM-%

* Toutes les données sont valables à 20 °C et à 65 % d'humidité relative au maximum.

CLASSE DE DÉGRADATION

selon la norme DIN 18560-1

Âge de la chape	1 : 5	Unité
90 jours	SW1 (faible retrait)	ΔL < 0,2 mm/m

INFORMATIONS DE TRAITEMENT

MATÉRIAUX DE BASE

- Sable de chape lavé A/B 8 conforme à la norme NF EN 13139

TRAITEMENT

- Toutes les pompes à malaxer courantes pour chapes conviennent au malaxage. Il convient de respecter les volumes de remplissage indiqués par les fabricants des machines.
- Mélanger le mortier de chape selon le rapport de mélange souhaité, conformément au « modèle de mélange » (page 1). Ajout de sable : environ 25 pelles pour un rapport de mélange de 1:4, 30 pelles pour un rapport de mélange de 1:5 et environ 35 pelles pour un rapport de mélange de 1:6.
- Lors de l'ajout d'eau, il convient de tenir compte de l'humidité du sable. La quantité d'eau ajoutée se situe généralement entre 10 et 14 litres par mélange. La teneur totale en eau est d'environ 27 litres pour un rapport de mélange de 1:4 (rapport eau/ciment de 0,36), d'environ 24 litres pour un rapport de mélange de 1:5 (rapport eau/ciment de 0,38) et d'environ 21 litres pour un rapport de mélange de 1:6 (rapport eau/ciment de 0,42).
- Ne pas ajouter d'autres ciments ni d'adjuvants pour chape d'autres fabricants.
- Durée de malaxage d'au moins 2 minutes après l'ajout de tous les composants.
- Le temps de mise en œuvre du mortier frais est de 2 heures à 20 °C. Des températures plus élevées raccourcissent le temps de mise en œuvre, tandis que des températures plus basses le prolongent.

CONDITIONS CLIMATIQUES DE CHANTIER

- Protection contre les courants d'air et l'exposition directe au soleil pendant le durcissement. Pour les surfaces exposées aux courants d'air, les surfaces extérieures et/ou en cas de faible humidité relative, il convient de protéger la chape contre une évaporation trop rapide de l'eau en la recouvrant d'un film plastique.
- Évacuation de l'excès d'humidité par une aération transversale sans courant d'air (4 fois par jour, 20 à 30 minutes).
- Nature de la construction et préparation du site conformément aux règles de l'art.

REMARQUES CONCERNANT LA POSE DU REVÊTEMENT

- Les valeurs limites de maturité de la chape dépendent du revêtement de finition et sont indiquées dans le tableau « Maturité de la chape » (page 2).
- Avant la pose du revêtement de sol, l'humidité résiduelle de la chape doit être mesurée selon la norme DIN 18560-1 à l'aide de la méthode CM.
- Conformément à la norme DIN 18560-1, la pose de tous les revêtements de sol est autorisée lorsque l'humidité résiduelle est inférieure à 2,0 % CM pour les systèmes non chauffés et inférieure à 1,8 % CM pour les systèmes chauffés. Dans le cas des carrelages et des pierres naturelles résistantes, la pose sur une chape en ciment non chauffée à base de CONTOPP® XtraCem 30 peut être effectuée après 24 heures sans mesure CM préalable.
- Si la pose de carrelage est prévue après 24 heures, la chape n'a atteint qu'environ 50 % de sa résistance finale. Par conséquent, aucune charge lourde, telle que des machines ou des palettes de carrelage, ne doit être posée sur la surface de la chape à ce stade.

REMARQUES DIVERSES

SÉCURITÉ

- Lors de l'utilisation de nos produits, il convient généralement de respecter les règles générales d'hygiène du travail. CONTOPP® XtraCem 30 contient du ciment et peut donc provoquer des irritations cutanées et de graves lésions oculaires. CONTOPP® XtraCem 30 doit être tenu hors de portée des enfants. Porter des gants de protection et des lunettes de protection. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire persistante : consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Conserver dans un endroit sec.
- Éliminer le contenu/récipient via le système de reprise REPASACK.
- GISCODE ZP1 = produit à base de ciment, à faible teneur en chromate

NORMES ET RÈGLEMENTATIONS EN MATIÈRE D'ESSAIS

- NF EN 13139: Granulats pour mortier.
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité.
- NF EN 13813: Matériaux pour chapes.
- NF EN 1991-1-1: Actions sur les structures
- DIN 18560: Chapes dans le secteur du bâtiment, parties 1 à 7
- NF DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8

COMMENTAIRE

Les matières premières transformées et produits de notre fabrication sont soumis à des contrôles sévères à l'usine. Il est interdit d'utiliser des adjuvants / additifs d'autres fabricants ensemble avec nos propres produits. Veuillez considérer qu'il est impératif de contrôler l'appropriation de nos produits, et de la méthode à mettre en oeuvre, aux conditions envisagées sur le chantier. La qualité du sable et du ciment, le gâchage et la transformation aux termes des Règles reconnues de la technique de pose des chapes sont essentielles pour la qualité de la chape. Nous ne pouvons pas contrôler les conditions existantes sur le chantier et l'exécution des travaux et les indications de cette fiche technique ne sauraient donner lieu à de quelconques recours à la garantie du fabricant de ce fait. La publication de cette fiche technique annule et remplace tous les exemplaires précédents.

Version du 14.10.2026